

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2019-021

Date de convocation : **27 juin 2019**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **16**
Nombre de membres votants : **16**

L'an deux mille dix-neuf, le **11 juillet** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège :
Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN D., VIRET, DUBAIN, MARTIN, ANTOINE, GRATALOUP, DURRANT, CARRET, PEDRO, FONTES, JARICOT, GROSSIORD, BALAN, BOUKACEM, LHOPITAL

Mme ARDOUIN,

Secrétaire de séance : M. Boukacem

Objet : Désignation de la commission d'analyse des offres de l'appel à projet pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la Commune de Millery

Monsieur le Président explique qu'un Appel A Projet vient d'être lancé pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la Commune de Millery au lieu-dit les Ayats. Ce projet est porté par les 2 syndicats des eaux MIMO et SIDESOL et par la Commune de Millery dans le but de valoriser le foncier.

Les entreprises répondront à partir d'un cahier des charges qui a été rédigé par le Cabinet TECSOL (financé par le SOL dans le cadre de la démarche de Territoire à énergie positive TEPOS).

Il convient de désigner une commission qui étudiera les dossiers et sélectionnera les candidats.

Cette commission pourrait être composée par 2 personnes du syndicat MIMO, 2 personnes du SIDESOL et 1 personne de la Commune de Millery, et pourra s'adjoindre les services de personnes compétentes.

Après avoir demandé qui souhaitait participer à cette Commission pour le SIDESOL, M. le Président propose que la Commission soit composée comme suit :

Pour le SIDESOL : M. JULLIEN et M. ANDREYS

Pour le SIMIMO : M. FAGES et M. BREUZIN

Pour la Commune de Millery : Mme GAUQUELIN

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **APPROUVE** la création de la commission d'analyse des offres de l'appel à projet pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la Commune de Millery

* **DIT** que cette commission sera composée de M. Jullien, M. Andreys, M. Fages, M. Breuzin et Mme Gauquelin, et de toutes les personnes compétentes dont elle souhaiterait s'adjoindre les services.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président

Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2019

Application agréée E-legalite.com